



HARGASSNER France

Tél. 0 475 367 835
Fax 0 475 367 836
info@hargassner-france.com

ZA Les Persèdes
07170 LAVILLEDIEU
www.hargassner.fr



N°1 du chauffage au bois de 3 kW à 6x200 kW

ATTESTATION de QUALIFICATION

Je soussigné **GONDROY Philippe**, gérant de la Société **HARGASSNER France**, société importatrice des chaudières HARGASSNER en France, dont le siège est situé à Z.A. Les Persèdes, 07170 LAVILLEDIEU, atteste que l'entreprise **BOUGNOTEAU** - 29, avenue Maréchal Foch - 87120 EYMOUTIERS a réalisé :

- 1 installation de chaudière à bois automatique au cours de l'année 2008,
- 6 installations de chaudière à bois automatique au cours de l'année 2009,
- 8 installations de chaudière à bois automatique au cours de l'année 2010,
- 6 installations de chaudière à bois automatique au cours de l'année 2011,
- 2 installations de chaudières à bois automatiques au cours de l'année 2012,
- 8 installations de chaudières à bois automatiques au cours de l'année 2013 et
- 5 installations de chaudières à bois automatiques au cours de l'année 2014.

Au sens de nos conditions de vente (extrait ci-dessous), l'entreprise **BOUGNOTEAU** est **agrée** par HARGASSNER France. Les 3 niveaux de formation des installateurs sont définis comme suit :

Installateur «non agréé» :

Le Concessionnaire est chargé de former et d'assister l'Installateur durant sa période de formation :

Il intervient sur site avant la commande pour conseiller l'Installateur et le Client sur le dimensionnement de la chaudière, l'implantation des équipements, les schémas hydraulique et électrique. Le Concessionnaire intervient une seconde fois pour livrer le matériel, assister et former l'Installateur à la pose des équipements mécaniques. Après raccords électriques et hydrauliques, Le Concessionnaire intervient une troisième fois pour le contrôle, la mise en route, les réglages et la formation de l'Installateur et des Utilisateurs. Après la 1^{ère} saison de chauffe, le Concessionnaire forme l'Installateur et/ou l'Utilisateur au 1^{er} entretien annuel de la chaudière, s'il n'a pas encore été formé à cette opération.

Installateur «en cours d'agrément» :

Le Concessionnaire vérifie la demande de l'installateur et assure la livraison sur site des équipements sans assistance au montage. L'Installateur est responsable de la définition des équipements, de la configuration et de la réalisation de son installation.

Le Concessionnaire assure le contrôle, la mise en service, les réglages et la formation de l'Installateur et des Utilisateurs.

L'Installateur effectue la formation de l'Utilisateur à l'entretien annuel de la chaudière.

Installateur «agréé» : (Cas de l'entreprise BOUGNOTEAU)

Le Concessionnaire vérifie la demande de l'installateur et assure la livraison sur site des équipements sans assistance au montage. L'Installateur est responsable de la définition des équipements, de la configuration et de la réalisation de son installation.

L'installateur assure la mise en service, les réglages et la formation des Utilisateurs, ainsi que la formation à l'entretien annuel de la chaudière.

Fait à Lavilledieu, le 27 Octobre 2014,

Le Gérant

Ph. GONDROY



ZA Les Persèdes
07170 LAVILLEDIEU
Tél: 0 475 367 835 Fax: 0 475 367 836

